



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **JEUDI 11 FEVRIER 2016**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2015.

Installation de M. Dominique ORHANT.

- 1 - FINANCES** – Budget général et budgets annexes – Comptes de gestion de l'exercice 2015
- 2 - FINANCES** – Budget général et budgets annexes – Comptes administratifs de l'exercice 2015
- 3 - FINANCES** – Budget général – Affectation du résultat de clôture 2015
- 4 - FINANCES** – Fixation du taux des taxes directes locales pour 2016
- 5 - FINANCES** – Budget général et budgets annexes – Budget primitif 2016
- 6 - FINANCES** – Autorisations de programme / Crédits de paiement 2016
- 7 - URBANISME** - Travaux de réfection des joints de façade de la maison sise 9 rue du Petit Fort - Demande de subvention de Mme LE GUEN
- 8 - URBANISME** - Travaux de réfection de façades, de toiture et des souches de cheminées de l'immeuble sis 18 place Duclos - Demande de subvention de GAB IMMOBILIER
- 9 - URBANISME** - Travaux de réfection de toiture de l'immeuble sis 24 rue du Château - Demande de subvention de DAULY IMMOBILIER
- 10 - URBANISME** - Dénomination de voie – Impasse Déroyer
- 11 - AFFAIRES IMMOBILIERES** - Vente d'un immeuble bâti rue Chauffepieds à Adrian COLIN
- 12 - AFFAIRES IMMOBILIERES** - Vente d'un terrain à *Armor Paysage*
- 13 - COMMERCE NON SEDENTAIRE**- Présentation d'un successeur en cas de cession de fonds

Motion de soutien aux agriculteurs

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 5 février 2016

**Le Maire,
Didier LECHIEN**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes de gestion de l'exercice 2015

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le compte de gestion du receveur est le document de synthèse qui rassemble tous les comptes qui ont fait l'objet de mouvements au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget ;
- et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Il présente les résultats de l'exercice et doit être produit au Maire avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes.

- 1- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2015, pour le **budget général de la Ville de DINAN**, donne les résultats budgétaires suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES	5 000 174.07 €	14 632 734.68 €
DEPENSES	5 669 891.69 €	12 681 349.09 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :		
<i>Excédent</i>		1 951 385.59 €
<i>Déficit</i>	669 717.62 €	

Les résultats d'exécution du budget principal sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 899 275,30 €	0 €	-669 717,62 €	- 1 568 992,92 €
Fonctionnement	1 794 783.10 €	750 047.00 €	1 951 385,59 €	2 996 121.69 €

- 2- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2015 pour le **budget annexe des parkings souterrains**, donne les résultats budgétaires suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES	322 200.62 €	635 556,22 €
DEPENSES	302 801.34 €	599 911,52 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :		
<i>Excédent</i>	19 399,28 €	35 644.70 €
<i>Déficit</i>		

Les résultats d'exécution du budget annexe des parkings souterrains sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 669 871,29 €	0 €	19 399,28 €	-650 472,01 €
Fonctionnement	791 987,93 €	0 €	35 644,70 €	827 632,63 €

- 3- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2015 pour le **budget annexe du service de transport urbain**, donne les résultats budgétaires suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES	12 099.00 €	61 205.36 €
DEPENSES	0 €	92 521,75 €

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
<i>Excédent</i>	12 099.00 €
<i>Déficit</i>	31 316.39 €

Les résultats d'exécution du budget annexe Transport urbain sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 29 490,77 €	0 €	12 099,00 €	-17 391,77 €
Fonctionnement	48 440.00 €	0 €	-31 316,39 €	17 123,61 €

- 4- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2015 pour le budget annexe du **port de plaisance**, donne les résultats budgétaires suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES	11593.46 €	50 785,47 €
DEPENSES	636.67 €	37 941.05 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :		
<i>Excédent</i>	10 956,79 €	12 844,42 €
<i>Déficit</i>		

Les résultats d'exécution du budget annexe du port de plaisance sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	138 020,88 €	0 €	10 956,79 €	148 977,67 €
Fonctionnement	19 628.04 €	0 €	12 844,42 €	32 472,46 €

- 5- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2015 pour le budget annexe du **camping municipal**, donne les résultats budgétaires suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES	1 975,49 €	51 606,81 €
DEPENSES	5 000 €	36 503,83 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :		
<i>Excédent</i>		15 102.98 €
<i>Déficit</i>	3 024,51 €	

Les résultats d'exécution du budget annexe du camping municipal sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	18 764,49 €	0 €	-3 024,51 €	15 739.98 €
Fonctionnement	- 771.88 €	0 €	15 102.98 €	14 331,10 €

Par ailleurs, les vérifications du compte de gestion ont porté sur les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 2 février 2016,

Il vous est proposé d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2015, en ce qui concerne le budget général ainsi que les budgets annexes des parkings de l'Hôtel de Ville et du centre historique, des transports urbains, du port de plaisance et du camping.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes administratifs de l'exercice 2015

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le compte administratif est présenté chaque année par le Maire au Conseil Municipal (art L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales), avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se réfère.

C'est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin :

- d'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Compte administratif Commune 2015 :

Le détail des résultats est le suivant :

Section de Fonctionnement :	dépenses	recettes	résultat
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	12 681 349,09	14 632 734,68	1 951 385,59
reports de l'exercice N-1	-	1 044 736,10	1 044 736,10
TOTAL (réalisations + reports)	12 681 349,09	15 677 470,78	2 996 121,69
Section d'Investissement :	dépenses	recettes	résultat
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	5 669 891,69	5 000 174,07	- 669 717,62
reports de l'exercice N-1	899 275,30	-	- 899 275,30
TOTAL (réalisations + reports)	6 569 166,99	5 000 174,07	- 1 568 992,92
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	648 418,40	1 442 875,17	794 456,77
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	7 217 585,39	6 443 049,24	- 774 536,15
Résultat global Budget Commune :	dépenses	recettes	résultat
RESULTAT GLOBAL	19 898 934,48	22 120 520,02	2 221 585,54

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 2 996 121,69 €,
- un déficit de 1 568 992,92 € en section d'investissement.
- un résultat global excédentaire de **2 221 585,54 €**.

Compte administratif annexe Port de plaisance 2015 :

Le détail des résultats est le suivant :

Section de Fonctionnement :			
	dépenses	recettes	résultat
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	37 941,05	50 785,47	12 844,42
reports de l'exercice N-1	-	19 628,04	19 628,04
TOTAL (réalisations + reports)	37 941,05	70 413,51	32 472,46
Section d'Investissement :			
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	636,67	11 593,46	10 956,79
reports de l'exercice N-1	-	138 020,88	138 020,88
TOTAL (réalisations + reports)	636,67	149 614,34	148 977,67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	-	40 590,00	40 590,00
RESULTAT CUMULE	636,67	190 204,34	189 567,67
Résultat global Budget annexe Port de plaisance :			
RESULTAT GLOBAL	38 577,72	260 617,85	222 040,13

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 32 472,46 €,
- un excédent de 148 977,67 € en section d'investissement.
- un résultat global excédentaire de **222 040,13 €**.

Compte administratif annexe Camping municipal 2015 :

Le détail des résultats est le suivant :

Section de Fonctionnement :			
	dépenses	recettes	résultat
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	36 503,83	51 606,81	15 102,98
reports de l'exercice N-1	771,88	-	- 771,88
TOTAL (réalisations + reports)	37 275,71	51 606,81	14 331,10
Section d'Investissement :			
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	5 000,00	1 975,49	- 3 024,51
reports de l'exercice N-1	-	18 764,49	18 764,49
TOTAL (réalisations + reports)	5 000,00	20 739,98	15 739,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	-	24 545,45	24 545,45
RESULTAT CUMULE	5 000,00	45 285,43	40 285,43
Résultat global Budget annexe Camping municipal:			
RESULTAT GLOBAL	42 275,71	96 892,24	54 616,53

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement d'un montant de 14 331,10 €,
- un excédent de 15 739,98 € en section d'investissement.
- un résultat global excédentaire de **54 616,53 €**.

Compte administratif annexe Parkings souterrains 2015 :

Le détail des résultats est le suivant :

Section de Fonctionnement :			
	dépenses	recettes	résultat
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	599 911,52	635 556,22	35 644,70
reports de l'exercice N-1	-	791 987,93	791 987,93
TOTAL (réalisations + reports)	599 911,52	1 427 544,15	827 632,63
Section d'Investissement :			
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	302 801,34	322 200,62	19 399,28
reports de l'exercice N-1	669 871,29	-	- 669 871,29
TOTAL (réalisations + reports)	972 672,63	322 200,62	- 650 472,01
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	3 347,15	-	- 3 347,15
RESULTAT CUMULE	976 019,78	322 200,62	- 653 819,16
Résultat global Budget annexe Parkings :			
RESULTAT GLOBAL	1 575 931,30	1 749 744,77	173 813,47

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 827 632,63 €,
- un déficit de 650 472,01 € en section d'investissement.
- un résultat global excédentaire de **173 813,47 €**.

Compte administratif annexe Transport urbain 2015 :

Le détail des résultats est le suivant :

Section de Fonctionnement :			
	dépense	recettes	résultat
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	92 521,75	61 205,36	- 31 316,39
reports de l'exercice N-1	-	48 440,00	48 440,00
TOTAL (réalisations + reports)	92 521,75	109 645,36	17 123,61
Section d'Investissement :			
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	-	12 099,00	12 099,00
reports de l'exercice N-1	29 490,77	-	- 29 490,77
TOTAL (réalisations + reports)	29 490,77	12 099,00	- 17 391,77
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	-	-	-
RESULTAT CUMULE	29 490,77	12 099,00	- 17 391,77
Résultat global Budget annexe Transport urbain:			
RESULTAT GLOBAL	122 012,52	121 744,36	- 268,16

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement d'un montant de 17 123,61 €,
- un déficit de 17 391,77 € en section d'investissement.
- un résultat global déficitaire de **268,16 €**.

*

**

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 2 février 2016,

Vu l'approbation par le Conseil Municipal du compte de gestion du Receveur Municipal,

Il vous est proposé d'adopter le compte administratif 2015 du budget général ainsi que des budgets annexes des parkings de l'Hôtel de Ville et du centre historique, des transports urbains, du camping et du port de plaisance.

*

* *

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, les Comptes Administratifs de l'exercice 2015 du budget général et des budgets annexes sont adoptés.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,

Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

FINANCES – Budget général – Affectation du résultat de clôture 2015

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le résultat de fonctionnement est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice 2014
- du résultat reporté 2014

Il est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif. Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le vote préalable du compte administratif, intervenu en séance ce jour, constate un résultat de clôture positif de l'exercice 2015, pour le budget principal, faisant apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 2 996 121,69 €.

Il est donc proposé d'affecter une partie de cet excédent en Investissement, pour couvrir le besoin de financement de la section Investissement issu de l'exercice 2015, et de maintenir le solde en fonctionnement pour abonder l'épargne brute constituant l'autofinancement, comme suit :

résultat de fonctionnement antérieur reporté 2014			1 044 736,10
résultat de fonctionnement dégagé en 2015			1 951 385,59
résultat global de clôture de fonctionnement au 31/12/2015			2 996 121,69
1 - affectation obligatoire			
au besoin de financement de la section d'Investissement (R1068) :			- 774 536,15
au titre du solde d'exécution reporté de 2014			- 899 275,30
au titre du solde des réalisations de 2015			- 669 717,62
au titre du solde des restes à réaliser 2015			794 456,77
2 - Solde disponible			
maintien à l'excédent antérieur reporté (R002) :			2 221 585,54
dont maintien du résultat de fonctionnement antérieur reporté 2014			1 044 736,10
et report du solde d'exécution de 2015			1 176 849,44

Il vous est proposé:

- de transférer en section Investissement : 774 537 €
- et de maintenir en section de Fonctionnement 2 221 584,69 €, afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune.

Suite à la réunion de Commission des finances du 2 février 2016, il vous est proposé d'adopter ces dispositions.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte par **25 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC) **et 7 ABSTENTIONS** (M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE) ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

FINANCES – Fixation du taux des taxes directes locales pour 2016

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Les bases d'imposition évaluées pour l'année 2016 s'établissent ainsi :

taxes	base d'imposition prévisionnelle 2016	produit correspondant à taux constant	pour mémoire : bases réelles 2015
taxe d'habitation	16 547 744	3 271 489	15 632 026
taxe foncière (bâti)	13 336 078	2 560 527	13 048 976
taxe foncière non bâti	17 913	7 258	18 262

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 2 février 2016, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016, comme suit :

	Taux 2015	Variation	Taux 2016
Taxe d'habitation	19,77%	0%	19,77%
Taxe foncière (bâti)	19,20%	0%	19,20%
Taxe foncière (non bâti)	40,52%	0%	40,52%

Le produit des trois taxes directes locales serait alors de 5 839 300 € en 2016, contre 5 603 255 € perçus en 2015, soit une recette supplémentaire de 236 045 € (+ 4,21%).

*

* *

Le Conseil Municipal adopte par **25 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC) **et 7 voix CONTRE** (M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE) ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

FINANCES – Budget général et budgets annexes – Budget primitif 2016

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

I - LE BUDGET GENERAL

Le Budget Primitif 2016 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées lors du débat en conseil municipal, le 14 décembre 2015.

Le budget global 2016 pour la Commune s'élève à 28 369 453,49 €, contre 24 739 542 € au budget primitif 2015 :

- la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 16 955 564,69 € et dégage un autofinancement brut de 3 447 539,69 €.
- la section d'investissement s'équilibre à 11 413 888,80 €.

Une fois le capital de dette remboursé (1 407 000 €), l'autofinancement net permet de participer à hauteur de 2 040 539,69 € au financement du programme d'investissement inscrit en dépenses nouvelles pour un volume de 4 147 595 €, ainsi que les restes à réaliser pour 648 418 €.

En outre, l'excédent de fonctionnement issu de la réalisation des dépenses et des recettes au titre de l'année 2015, d'un montant de 2 996 121,69 €, a été affecté à hauteur de 774 537 € en section d'investissement, afin de financer le besoin de la section d'Investissement clôturée au 31/12/2015.

Les recettes propres (381 000 €), les subventions (1 431 875 €), des recettes exceptionnelles constituées par les cessions d'immobilisation (775 000 €) et le recours théorique à l'emprunt (622 622 €) constituent le bouclage du financement de l'investissement.

Le rapport de présentation analyse les données du Budget Primitif 2016 en mouvements réels. Le lien entre les données budgétaires (inscrites dans le budget) et les données réelles est retracé dans le document budgétaire joint.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Budget Primitif 2016 est marqué par une imputation budgétaire qui a subi quelques modifications, conformément à l'instruction comptable M14 du 1^{er} janvier 2016. Cela peut engendrer des écarts de montants de crédits affectés par nature et par fonction, par comparaison à l'année 2015.

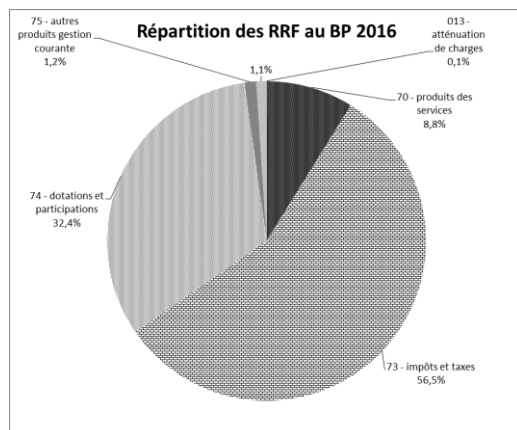
Des recettes de fonctionnement dynamisées

Les recettes de fonctionnement comprennent les recettes réelles et les recettes d'ordre entre sections.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF) :

	BP+DM 2015	réalisé 2015	taux réalisation	prop BP 2016	évolution BP16/BP15
013 - atténuation de charges	293 000	109 189	37,3%	16 000	-94,5%
70 - produits des services	1 147 000	1 173 542	102,3%	1 286 910	12,2%
73 - impôts et taxes	7 895 000	8 088 707	102,5%	8 304 730	5,2%
74 - dotations et participations	4 435 500	4 950 255	111,6%	4 764 440	7,4%
75 - autres produits gestion couran	207 000	175 167	84,6%	175 000	-15,5%
76 - produits financiers	-	6			
77 - produits exceptionnels	18 000	50 112	278,4%	154 900	760,6%
TOTAL recettes réelles	13 995 500	14 546 978	103,9%	14 701 980	5,0%

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent globalement ainsi :



Les impôts et taxes

La fiscalité directe locale

Les bases augmentent de deux manières : de manière nominale par la loi de finances (+ 1% en 2016) et physique (nouvelles constructions, réhabilitation de logements,...).

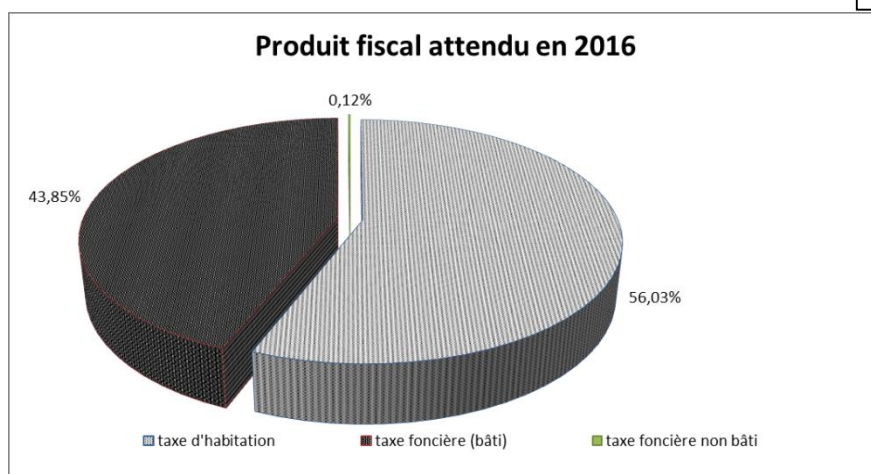
	2014	var N/n-1	2015	var N/n-1
Bases TH	14 885 931	1,1%	15 632 026	5,0%
Bases TFB	12 685 511	2,1%	13 048 976	2,9%
Bases TFNB	18 318	0,1%	18 262	-0,3%
TOTAL bases	27 589 760	1,6%	28 699 264	4,0%
<i>sources : Etats 1259 COM et 1288 M</i>				

Les bases fiscales n'ont pas été notifiées pour l'année 2016. Le produit fiscal attendu est donc évalué d'après les bases réelles de l'année 2015 notifiées en fin d'année 2015, avec un maintien des taux en vigueur. Les bases fiscales correspondant à la suppression de l'abattement général à la base décidée par délibération du Conseil Municipal ont été intégrées aux bases d'imposition au 1^{er} janvier 2016 (650 000 € de bases supplémentaires), et les abattements légaux pour charges de famille (10% pour chacune des deux premières personnes à charge et 15% pour chacune des personnes suivantes) et à l'abattement spécial personnes handicapées (10%) continuent de s'appliquer sur la taxe d'habitation.

taxes	taux 2016	base d'imposition prévisionnelle 2016	produit correspondant (col 10xcol 11)
taxe d'habitation	19,77%	16 547 744	3 271 489
taxe foncière (bâti)	19,20%	13 336 078	2 560 527
taxe foncière non bâti	40,52%	17 913	7 258

Le produit fiscal attendu s'élève à 5 839 300 € pour l'année 2016, avec une progression de 4,21% par rapport à 2015. Il se répartit comme suit entre les 3 taxes, sur la base d'un **maintien des taux en vigueur** :

taxes	taux
taxe d'habitation	19,77%
taxe foncière (bâti)	19,20%
taxe foncière non bâti	40,52%



Les allocations compensatrices

Les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi sont compensées par l'Etat et actualisées selon les dispositions de la loi de finances pour 2016.

Pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, il s'agit de compensations des exonérations accordées à certaines personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées en 2015 multiplié par le taux de taxe d'habitation ou de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1991.

En l'absence de notification des allocations compensatrices à la date d'élaboration du budget primitif, elles sont évaluées sur la base de celles versées en 2015, pour un total 520 000 €, incluse la dotation de compensation spécifique à la taxe professionnelle.

La fiscalité indirecte

Elle est constituée des différents droits et taxes institués par le Conseil Municipal, ainsi que la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

fiscalité indirecte	BP 2015	CA 2015	BP 2016
7333 TAXES FUNERAIRES	4 300,0 €	4 006,4 €	4 000,0 €
7336 DROITS DE PLACE	182 000,0 €	207 066,5 €	213 000,0 €
7337 DROITS DE STATIONNEMENT	540 000,0 €	556 544,6 €	556 000,0 €
7338 AUTRES TAXES	22 000,0 €	20 186,3 €	1 600,0 €
7351 TAXE SUR L'ELECTRICITE	270 000,0 €	252 890,0 €	253 000,0 €
7363 IMPOT SUR LES SPECTACLES	- €	172,9 €	170,0 €
7381 TAXE ADDIT. DROIT MUTATION	400 000,0 €	412 082,9 €	412 000,0 €

Par rigueur budgétaire, une partie des recettes du 7338 a été réaffectée au chapitre 70, sur l'imputation correspondant aux droits de voirie. Restent au 7338 les taxes d'atterrissage.

Les dotations et participations de l'Etat

Les dotations de l'Etat aux collectivités

La loi de finances pour 2016 prévoit la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement. Notamment la dotation nationale de péréquation (DNP) serait supprimée et redistribuée entre la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Par ailleurs, la baisse de la DGF poursuit sa trajectoire, avec une contribution au redressement des comptes publics de l'ordre de 250 000 € par an.

Pour DINAN, alors que les montants des dotations n'ont pas été notifiés à ce jour, la baisse de la dotation forfaitaire est évaluée sur même base que celle de 2015, compte-tenu des informations ci-dessus évoquées.

ESTIMATION DE LA DGF	notifié 2013	notifié 2014	notifié 2015	2016
dotation forfaitaire N-1 (notifiée ou recalée)	3 081 587	2 992 352	2 725 950	2 459 954
		-2,90%	-8,90%	-9,76%
dotation de solidarité urbaine	479 665	485 901	490 274	610 300
		1,30%	0,90%	24,48%
dotation de solidarité rurale	278 695	293 966	331 314	451 300
		5,48%	12,70%	36,22%
dotation nationale de péréquation	196 037	217 768	239 948	-
		11,09%	10,19%	
DGF TOTALE	4 035 984	3 989 987	3 787 486	3 521 554
		-1,14%	-5,08%	-7,02%

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le FPIC, fonds de péréquation horizontale, a été mis en place par la loi de finances de 2012. Le montant perçu en 2015 a été de 141 477 €.

En l'absence d'information sur le montant global attribué à Dinan Communauté et sur le mode de répartition qui sera soumis au vote des conseillers communautaires, le montant inscrit au BP 2016 est de 141 500 €.

La dotation de compensation de Dinan Communauté.

L'attribution de compensation de taxe professionnelle est inscrite à hauteur de 884 000 €.

Les participations Etat – Région – Conseil Départemental – CAF.

Elles sont regroupées au compte 747 et correspondent :

- aux dispositifs contractuels avec l'Etat (contrat de ville, dispositifs éducatifs, quartiers prioritaires)
- à la prise en charge par l'Etat des contrats aidés (contrats d'avenir)
- à la dotation pour le recensement de la population
- aux subventions allouées par la DRAC au titre des Villes d'Art et Histoire et pour l'inventaire des collections
- à la prime du Conseil Régional pour l'embauche des apprentis
- au remboursement par le Conseil Départemental des travaux effectués dans les collèges
- à la participation de Dinan Communauté à la construction du CREC (jusqu'en 2018)
- à la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse et du fonds pour les Temps d'Activités Périscolaires.

Les produits de l'exploitation et du domaine

Par délibération en date du 14 décembre 2015, les tarifs des services facturés ont été augmentés en moyenne de 1,8%. On peut aussi attendre des recettes en augmentation, notamment pour :

- les différentes occupations du domaine public (déménagements, cirques, stationnement) ;
- les accueils de loisirs et les services périscolaires (restauration scolaire,...) ;
- les locations de matériel ;

Par ailleurs, le remboursement des frais de mise à disposition d'équipements ou de personnel aux tiers, et notamment à Dinan Communauté, est réévalué et imputé, non plus au chapitre 013 mais au chapitre 70 (nomenclature M14).

Les crédits prévus au budget primitif pour les autres produits de gestion des services sont évalués à :

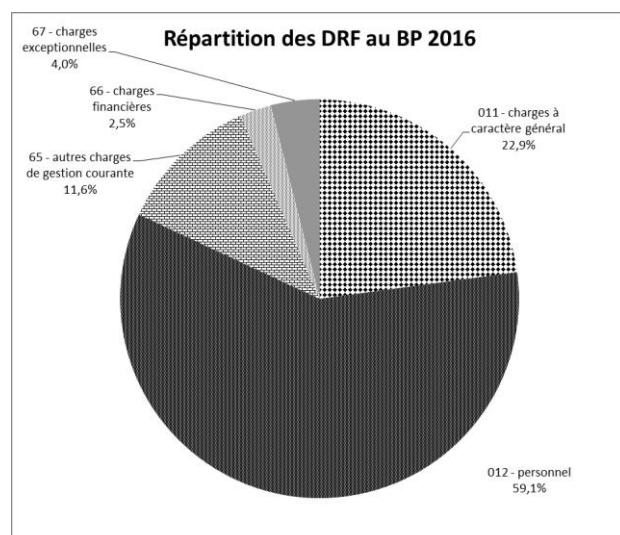
		BP 2016
chapitre 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS SERVICES	1 286 910 €
chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	175 000 €

B- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2016 suit la volonté marquée lors de l'élaboration du BP 2015 de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

	BP+DM 2015	réalisé 2015	taux réalisation	prop BP 2016	évolution BP16/BP15
011 - charges à caractère général	2 957 000	2 672 126	90,4%	2 901 185	-1,9%
012 - personnel	7 310 000	7 123 778	97,5%	7 500 500	2,6%
014 - atténuation de produits	3 000	2 195	73,2%	1 500	-50,0%
65 - autres charges de gestion courante	1 380 000	1 329 095	96,3%	1 466 940	6,3%
66 - charges financières	370 000	343 317	92,8%	320 000	-13,5%
67 - charges exceptionnelles	502 900	490 124	97,5%	502 900	0,0%
022 - dépenses imprévues	167 100	-	0,0%	150 000	-10,2%
TOTAL dépenses réelles	12 690 000	11 960 635	94,3%	12 843 025	1,2%

Les principales dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont réparties comme suit :



1 – Les charges à caractère général

Il a été demandé aux différents services de la ville de poursuivre la rationalisation de leurs dépenses de fonctionnement, sans fixer cette année de pourcentage linéaire de baisse. Les prévisions budgétaires de 2016 pour le chapitre 011 des charges à caractère général est en baisse de 1,9 % par rapport au BP 2015.

Par ailleurs, certaines lignes de crédits seront suivies par un service municipal unique, dans l'objectif de favoriser la mutualisation interne des moyens et d'obtenir de meilleurs tarifs.

a - Compte 60 – Fournitures :

Évalué à 1 376 060 € au BP 2016, ce compte est utilisé pour l'acquisition de denrées, fournitures, petit matériel et pour la consommation de combustibles : eau, gaz, électricité ...

Il enregistre une augmentation par rapport au BP 2015 du fait de transferts d'imputation de comptes à comptes, notamment pour les natures 6065 (fonds documentaire de la bibliothèque municipale) et 6067 (fournitures scolaires).

b- Comptes 61 et 62 – Charges des services extérieurs :

On y trouve les travaux confiés à des entreprises : contrats d'entretien, location de matériels, maintenance, prestations de service ..., ainsi que la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone.

Ces comptes enregistrent une diminution de 6,25 % par rapport au prévisionnel 2015.

Les crédits inscrits pour la formation du personnel sont maintenus, un plan de formation sera élaboré en 2016 à l'issue des entretiens annuels d'évaluation.

c - Compte 63 – Impôts et taxes :

Évalué à 57 200 €, on y retrouve essentiellement les taxes foncières.

2 - Les charges de personnel

Le chapitre 012 regroupe essentiellement la rémunération du personnel communal, celui des intérimaires et les cotisations sociales correspondantes. Il comprend également les charges liées à la protection sociale des agents (cotisations pour les mutuelles, Centre National d'Action Sociale, médecine préventive ...).

Pour l'année 2016, la masse salariale est évaluée à 7 500 500 €, soit une augmentation de +2,61% liée par rapport au BP 2015. Cette augmentation était de 3.13% au BP 2015 par rapport au BP 2014. Cette hausse des dépenses de personnel est liée à l'application automatique du coefficient de GVT (glissement vieillesse technicité).

3 - Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 est évalué à 1 466 940 € et marque, quant à lui, une progression de 6,3 % par rapport au BP 2015, du fait de l'organisation de manifestations exceptionnelles en 2016.

Les enveloppes du BP 2016 ont été déterminées à partir des hypothèses suivantes :

- une participation obligatoire à verser au service départemental d'incendie et de secours: 57 000 €
- une augmentation de la subvention de fonctionnement demandée par le CCAS (433 000 €)
- un maintien de la participation versée au centre social pour son fonctionnement
- une enveloppe de subventions aux associations s'élevant à 322 200 €, attribuées selon la nouvelle procédure par les commissions consultatives. Cette enveloppe est exceptionnelle car l'année 2016 est marquée par des événements d'importance pour la Ville :
 - o le Festival des Jeunes Créateurs : subvention de 35 000€
 - o l'arrivée du Tour de Bretagne : subvention de 18 000 €
 - o la fête des Remparts : subvention de 27 000€
- des subventions aux écoles privées, pour leurs frais de fonctionnement, conformément aux conventions signées.

4 - Les charges financières

La Commune n'ayant pas contracté de nouvel emprunt en 2014 et 2015, le remboursement des intérêts de la dette continue de diminuer.

Les crédits inscrits au BP ont été évalués par rapport aux tableaux d'amortissement des emprunts en cours, à 320 000 € pour l'année 2016, soit une baisse de 13,5 %.

5 - Les charges exceptionnelles

Ces charges exceptionnelles du chapitre 67 concernent essentiellement la participation de la ville au Centre des Congrès (86 500 €) et les subventions aux budgets annexes.

Pour ces dernières, elles ont été évaluées au plus juste, dans le cadre des prévisions budgétaires des budgets annexes Parkings et Transports. La variation de ces subventions est limitée par un lissage pluriannuel qui s'élève globalement à 400 000 € pour le budget principal.

6 - Les dépenses imprévues

Cette année, afin de pourvoir aux besoins des services non prévus en ce début d'année, il est proposé d'inscrire 150 000 € au chapitre des dépenses imprévues, ce qui permettra au Conseil Municipal d'abonder certains chapitres le cas échéant, par décision modificative.

7 - L'équilibre et l'épargne

Le total des recettes inscrites au BP 2016, en section de fonctionnement, est supérieur aux dépenses prévisionnelles et permet ainsi de dégager un virement à la section d'investissement de 3 447 539,69 €, dont :

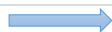
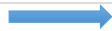

- 2 221 584.69 € sont issus du report de l'excédent 2015 en section de fonctionnement ;
- et 1 225 955 € de la gestion prévisionnelle 2016.

Ce virement, inscrit en fonctionnement au compte 023, vient abonder l'autofinancement dans la section Investissement au compte 021.

Evolution du virement à la section Investissement :

BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
845 271,95 €	926 000 €	1 769 236 €	3 447 539,69 €

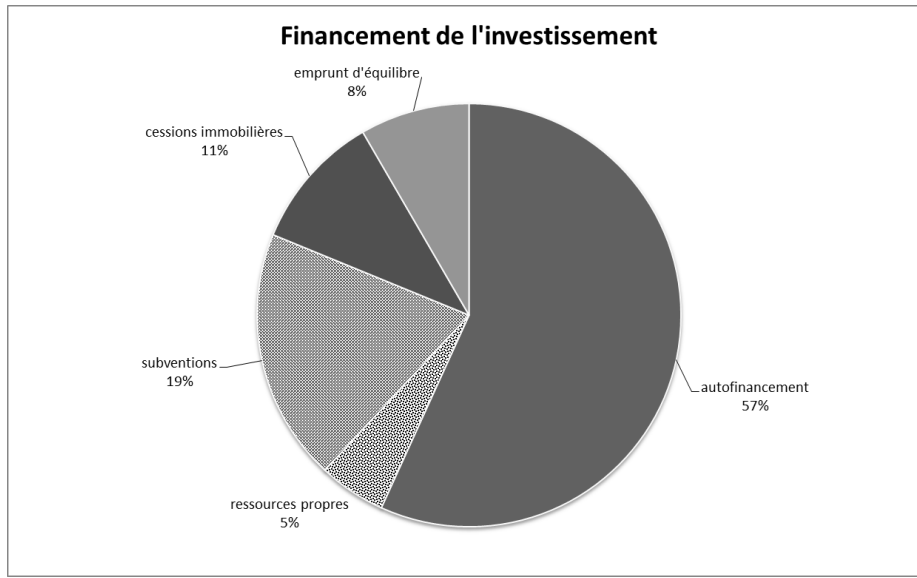
Constitution de la chaîne de l'épargne :

recettes de gestion	14 547 080 €			
dépenses de gestion	11 870 125 €		épargne de gestion	2 676 955 €
recettes exceptionnelles	154 900 €			
charges exceptionnelles	502 900 €			
intérêts de la dette	320 000 €		épargne brute	2 008 955 €
remboursement du capital de la dette	1 407 000 €		épargne nette	601 955 €

L'épargne nette de la Ville est donc de 601 955 € en 2016, elle permettra de financer pour partie des investissements inscrits cette année.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement



L'autofinancement brut

Il s'élève à 3 447 539,69 €. Dégagé par la section de fonctionnement, il permet de rembourser le capital de la dette (1 407 000 €, hors emprunt avec option de titrage qui est neutralisé en dépense et en recette), et une partie du programme d'investissement à hauteur de 2 040 539,69 €.

L'autofinancement brut ajouté à l'excédent de fonctionnement partiellement transféré en Investissement et inscrit au compte 1068 pour un montant de 774 537 €, produit un autofinancement de 4 222 076,69 €, soit 57% des recettes d'investissement.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le Fonds de Compensation de la TVA compense une partie de la TVA acquittée par la ville sur ses seules dépenses d'investissement de l'année n-2, soit 2014 en l'occurrence. Le taux de compensation appliqué sur ces dépenses TTC est de 16,404 %.

Le montant du FCTVA est évalué à 200 000 €.

Les subventions d'équipement

Seules sont inscrites au Budget Primitif les recettes certaines, c'est-à-dire celles qui ont été notifiées ou pour lesquelles la Collectivité a un début d'engagement.

Les subventions d'investissement inscrites en restes à réaliser :

intitulé opération	restes à réaliser 2015
Programme Enseignement et périscolaire	50 850,00
SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES DEPART.	50 850,00
Rempart rue de Gaulle	886 009,00
SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES ETAT	626 009,00
SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES REGION	160 000,00
SUBV.EQUIP.NON TRANSFER. GFP DE RATTACHEMENT	100 000,00
Restauration du Château	40 733,00
SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES ETAT	40 733,00
signalétique patrimoniale	82 000,00
SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES REGION	50 000,00
SUBV.EQUIP.NON TRANSFER. GFP DE RATTACHEMENT	32 000,00
programme Bâtiments	55 206,00
SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES ETAT	55 206,00

Les subventions nouvelles pour l'année 2016 :

intitulé opération	prop suppl 2016
	<i>montant</i>
Quartiers prioritaires	23 000
Remboursement étude urbaine dans contrat de ville signé	23 000
Restauration du Château	206 000
Fonds de Dinan Patrimoine - convention signée	36 000
subvention du département notifiée	170 000

En outre, des subventions ont été sollicitées en décembre 2015 pour les travaux de la façade de la Chapelle Sainte Catherine, auprès de la DRAC pour 44 822 € et de la Région pour 53 787 €.

Enfin, tout projet d'investissement fait l'objet d'un recensement des participations financières potentielles, afin de diminuer le reste à charge de la Ville.

Les autres recettes :

Il s'agit :

- du produit des amendes de police : inscrit pour un montant de 161 000 € au BP 2016 (chap 13).
- du produit de la taxe d'aménagement : inscrit au BP 2016 pour un montant total de 20 000 € (chap 10).

Le produit des cessions d'immobilisation

Le produit de certaines cessions immobilières a été inscrit au BP 2016 :

- la vente du bâtiment du CCAS pour 240 000 €, inscrit en reste à réaliser 2015 du fait d'un compromis signé
- les ventes en cours pour un montant total de 535 000 €:
 - o la maison du cimetière : 150 000€
 - o la maison de la rue Chauffepieds : 180 000 €
 - o l'immeuble aux Fontaines : 175 000 €
 - o hangar à l'aérodrome : 30 000 €

Emprunt d'équilibre

Un emprunt d'équilibre a été inscrit au BP 2016, pour un montant de 622 621,94 €.

La mise en oeuvre de ce dernier dépendra de la réalisation des dépenses et des recettes d'Investissement tout au long de l'année. Son montant sera réduit par l'inscription de nouvelles subventions qui sont en cours d'instruction ou dont les demandes interviendront dans le courant de l'année.

Les dépenses réelles d'investissement

En 2016, le volume des dépenses d'équipement est de 4 785 920,23 €. Il comprend :

- les **restes à réaliser** pour un montant de 648 418,40 €. Il s'agit de dépenses qui ont été engagées juridiquement en 2015 mais qui n'ont pas pu être mandatées avant la fin de l'année budgétaire.
- Les **dépenses nouvelles hors opération**, d'un montant de 633 620 €. Il s'agit de dépenses courantes (matériels, mobiliers, informatique, petits équipements, frais d'étude...) qui se répartissent comme suit :

20	Immobilisations incorporelles	27 000 €
204	Subventions d'équipement versées	12 500 €
21	Immobilisations corporelles	526 920 €
23	Immobilisations en cours	67 200 €

- Les **dépenses nouvelles par opération** pour un montant de 3 503 975,18 € :
Il s'agit des dépenses d'équipement inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Pour ces dépenses, il est proposé de voter les crédits par opération identifiée, et pour celles qui se dérouleront sur plusieurs années, d'adopter par délibération des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif sont les suivantes :

Au titre de la cohésion sociale :

Education – jeunesse :

Au PPI, une enveloppe de 80 000 € est prévue chaque année pour les dépenses dans les groupes scolaires, correspondant à l'opération votée n°11 « Programme Enseignement et périscolaire ».

Par ailleurs, il est prévu :

- Le renouvellement annuel du parc informatique des écoles : 10 000 €
- Le renouvellement annuel du parc des photocopieurs des écoles : 2 500 €

Politique de la ville :

Une opération votée n° 31 « Quartiers prioritaires / résidentialisation » est inscrite au PPI. Dans le cadre du contrat de Ville, les crédits pour 2016 s'élèvent à 72 200 €, répartis comme suit :

Remplacement des menuiseries de l'espace YJ Haffen	14 200
Canisettes	5 000
Aménagement de jeux extérieurs	18 000
Etude urbaine quartier prioritaire : dépense de 35000 € avec des partenariats Dinan Habitat et Dinan Communauté. Reste à charge de la Ville 12 000 €	35 000

Sécurité :

Il est nécessaire de renouveler le parc des caméras des parkings de l'hôtel de ville, du centre historique et du parking Thiers. Toutefois, ce renouvellement pourrait intervenir à l'occasion de la mise en place d'un système de vidéoprotection et ainsi bénéficier de meilleurs coûts d'achat. L'enveloppe de crédits est

de 150 000 €, auxquels il faudrait ajouter 50 000 € pour le renouvellement ci-dessus précisé. Ces crédits pourraient être inscrits à l'occasion d'une décision modificative, lorsque la délibération validant le projet serait adoptée, le cas échéant.

Inscription de 50 000 € de crédits au BP 2016.

Vie associative :

Hors PPI, les dépenses suivantes sont inscrites, pour un montant de 25 000 € :

La Source : renouvellement complet du mobilier de la Source	20 000 €
La Source : achat d'une machine à nettoyer les sols utilisable pour toutes les salles + aspirateur	5 000 €

Dans l'opération 85 « Programme bâtiments », les réalisations suivantes sont inscrites, pour un total de 17 500 € :

Remplacer les soufflets des caves par des double-grilles	1 000 €
Réparation des bétons extérieurs à poursuivre	9 500 €
Réfection des évacuations et descentes d'eaux pluviales	7 000 €

Projet d'aménagement de la salle Robert Schuman :

Une opération votée n° 21 « Salle Robert Schuman » est inscrite pour prévoir l'ensemble des crédits nécessaires à cet aménagement. Le projet est prévu comme suit :

- Etude pour mise aux normes du bâtiment
- Travaux de mises aux normes du bâtiment (cloisonnement, portes, détection incendie, rampe accessibilité, sièges ...)

L'étude sera réalisée en 2016. Les travaux pourraient commencer au 2nd semestre 2016.

Ouverture d'une AP/CP n°3 pour étaler les crédits sur les 2 exercices.

Services à la population :

Maison d'accueil du cimetière :

Les crédits nécessaires à la réalisation de cet équipement sont inscrits à l'opération 85. La réalisation a débuté en 2015, il y a donc un reste à réaliser de 15 358 € et un avenant de 2100 € sur la maîtrise d'œuvre.

Les travaux seront réalisés sur 2 ans (2016 et 2017), pour un montant total de 254 500 € (travaux + aménagements extérieurs). Une AP/CP n° 4 doit être ouverte pour permettre d'inscrire les crédits annuels nécessaires.

Accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'ADAP :

Des crédits à hauteur de 88 200 € doivent être inscrits chaque année pour réaliser ces travaux obligatoires.

Au titre de la culture et du patrimoine :

Conservation du patrimoine :

Reconstruction et restauration du rempart de la Duchesse Anne

Pour cette opération n° 52 du PPI, une AP/CP a été créée en 2015, à actualiser comme suit :

Libellé AP/CP	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
AP/CP n° 1 remparts	1 800 000	316 044	1 400 000	83 956

Etude pour le gros entretien des remparts : Opération 51.

Une étude globale doit être réalisée, dans le cadre d'un programme pluriannuel de gros entretien. Il convient d'ouvrir une AP/CP n° 5 et d'inscrire 50 000 € en 2016.

Par ailleurs, le remplacement du câble électrique de la rue du Général de Gaulle est inscrit dans le cadre des travaux, pour 26 820 €.

Travaux de restauration du château :

Opération 53 du PPI – tranche RESTAURATION : poursuite du programme pluri-annuel de restauration = Inscription de 50 000 € au BP 2016.

Restauration de la façade de la chapelle Ste Catherine :

Opération du PPI n° 54, pour des travaux de façade estimés à un total de 220 000 €, avec une AP/CP n°6:

travaux de façade, à réaliser sur 2 exercices	150 000 €
MO travaux façades	15 000 €
coordination SPS travaux façades	5 700 €
travaux en régie du CTM	10 000 €

Soit au BP 2016 : 180 700 €

Programme bâtiments :

L'opération 85 comprend également les diverses dépenses sur les bâtiments communaux, pour un total de 66 900 € :

bibliothèque : Peinture des menuiseries extérieures - (1ère phase)	10 000 €
Fourniture d'une cuve pour récupération des eaux pluviales 10 m3	8 500 €
Modification de la régulation du chauffage des ateliers pour économies d'énergie	9 000 €
Mise en peinture des menuiseries extérieures et corniches dessous de toit	5 300 €
bibliothèque : Reprise du décollement d'enduit en façade est	30 000 €
travaux d'entretien curatif de la toiture - Local atelier près cimetière	1 000 €
aérodrome CEMA : Remplacement du bardage extérieur	3 100 €

Valorisation du patrimoine :

Conception de la nouvelle scénographie du château :

Opération 53 CHATEAU – tranche SCENOGRAPHIE : le coût total du projet s'élève à 275 625 €. Le montant inscrit pour 2016 est de 93 750 €.

Une AP/CP n° 7 est ouverte pour ce projet.

honoraires du scénographe	31 250 €
1ère tranche de réalisation des travaux de scénographie	62 500 €

Espace accueil-boutique du château :

Opération 61 du PPI, le montant du projet est estimé à 300 000 € TTC au total (AP/CP n°8).

projet de construction d'un espace accueil boutique au château honoraires architecte	36000 €
--	---------

Enfin, il est prévu d'installer un **panneau Ville Arts et Histoire** sur la route départementale, à inscrire au titre du tourisme :

panneau Ville d'Art et Histoire DIRO fait étude globale pour panneau Ville d'Art et Histoire	5 000 €
--	---------

Au titre de l'aménagement de la Ville

Renouvellement urbain

Quartier de la gare :

Pour cette opération n° 71 du PPI, une AP/CP a été créée en 2015, à actualiser comme suit : au BP 2016, c'est 79 648 € qu'il faut inscrire en dépenses pour la seule partie étude. A ce jour, la partie travaux n'a pas été chiffrée, mais l'aménagement du parvis peut déjà être inscrit (30 000 € pour la maîtrise d'œuvre).

Libellé AP/CP	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
AP/CP n°2 Quartier Gare	380 352 €	20 352	110 000 €	250 000 €

Requalification rue de l'Ecole / rue de la Lainerie

Opération n° 82.1 du PPI, avec un commencement d'exécution sur l'année 2015. Un reste à réaliser de 67 820 € et les marchés de travaux de 278 236 € sont inscrits au BP 2016, auxquels il faut ajouter 18 000 € pour des travaux d'éclairage public réalisés par le SDE.

Les déplacements et le cadre de vie

Promenades, espaces naturels, déplacements doux

Des crédits sont inscrits sur l'opération 84 du PPI, pour 98 500 € :

Mini-golf : Changement des revêtements	9 000 €
chemins piétonniers	8 000 €
Jardin Val Cocherel : Toboggan	20 000 €
Jardin Val Cocherel : T Volières (voir pour fabrication par écoles pour formation professionnelle)	3 500 €
Contrat STEREDENN + rondins	8 000 €
Jalonnement cyclable déplacements doux	50 000 €

A cela, il faut ajouter l'acquisition d'une balayeuse : 180 000 €

ainsi que, pour un total de 59 600 €, dont :

- achat de 2 souffleurs et 2 débroussailleuses pour le service hygiène
- mise en place de conteneurs
- Fabrication de claustras pour entourage des bacs ordures ménagères
- Mobiliers urbains (bancs, porte-vélos, bornes, barrières...) : 7 000 €

Programme voirie :

Opération 81 pour les travaux de voirie et d'espaces publics .

Des travaux de voirie prévus en 2016 :

travaux rue du Petit Fort (dont avenant)	142 122,43
TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA CROIX	45 922,98
PONTAGE DE FISSURES AERODROME	13 933,40
TRAVAUX DE VOIRIE AERODROME	7 626,00
2 CORBEILLES JARDIN DU VAL COCHEREL	967,20
Trottoirs et accessibilité	20 000 €
Bicouche rue Beaumanoir	15 000 €
Trottoirs rue des Rouairies : dépose des dalles et réalisation d'un béton désactivé	45 000 €
Aménagement de sécurité aux abords des établissements scolaires (Vercel et Fontaines) : voirie+ réseaux eaux pluviales + signalisation horizontale et verticale	30 000 €
Sécurisation des zones accidentogènes : voirie + signalisation horizontale et verticale	20 000 €
Plateau surélevé route de Dinard devant le cinéma	11 000 €
Aménagement de sécurité pont Lécuyer car passage piétons dangereux	15 000 €
Chemin des combournaises : réseaux eaux pluviales	20 000 €

Prolongement rue Victor Basch : pour rétrocession des réseaux EU à la DI CO : réparations diverses sur regards + passage caméra derrière le CREC	15 000 €
parking Place Duguesclin Rénovation en partie	50 000 €

Concernant le sinistre de la rue du Petit Fort, la prise en charge de l'assurance s'élève à 90% et est inscrite en recettes de fonctionnement au BP 2016, en recettes exceptionnelles, en attendant leur réalisation.

Soit un total de 451 572 €.

Travaux de voirie rue de la Garaye et Rue Chanoine Meinser (opération nouvelle n°82.3) :

Eclairage public rue Comte de la garaye	60 000 €
Rue de la Garaye	100 000 €
Rue Chanoine Meinser : aménagement de la rue + conteners enterrés	90 000 €

Pour un montant total de 250 000 € en AP/CP n°9 :

Amélioration de l'éclairage public :

Programme de travaux à l'opération 83, pour un montant total de 117 500 € :

1ère tranche éclairage public Petits Fossés 1ère tranche en 2016	60 000 €
Eclairage public aux abords des passages piétons	30 000 €
Eclairage public rue de la Croix	17 500 €
programme d'éclairage public 2016 remplacement lanternes et mâts en régie	10 000 €

Le centre ville :

Opération n° 32 « Fonds d'intervention en centre ville » :

remplacement d'une borne défectueuse du marché, par intermédiaire SDE	6 000 €
Programme de rénovation des façades (inclues les aides à la mise aux normes des enseignes pour les commerçants)	20 000 €

Enveloppe des dépenses d'investissement courant :

- Les crédits nécessaires à la modernisation de l'aérodrome, dans l'objectif de le dynamiser, sont globalisés à 12 000 €.
- travaux dans les halles du fait de l'arrivée de nouveaux commerçants 2 500 €
- nouvelle signalétique des halles 2 000 €
- Cimetière 2 fontaines 700 €
- matériels et logiciels informatiques pour dématérialisation budgétaire totale 10 000 €
- renouvellement parc informatique mairie 40 000 €
- évolution web logiciel GRH 15 000 €
- logiciel Captoo 2 000 €
- mobilier de bureau 3 300 €

Bibliothèque :

- Achat d'un pupitre en plexiglas au 2184 520 €
- Achat de boîtes de conservation pour le patrimoine 3 500 €
- Reliures du fonds ancien 6 000 €
- réalisation de 8 à 10 boîtes à livres (pour le printemps 2016) disposées dans la ville 2 000 €

Services techniques :

Les crédits d'investissement du CTM sont les suivants :

- Travaux SDE borne marché 12 500 €
- Illuminations de Noël 30 000 €

Par ailleurs, une enveloppe de 70 000 € pour les investissements courants des services du CTM, dont :

- Extincteurs 3 000 €
- Véhicules 33 000
- enveloppe CTM Matériel ateliers 4 000 €
- Caisson à gravats service transport 4 000 €
- Panneaux de signalisation voirie 5 000 €
- Complément de signalétique 2 000 €
- Débroussailleuses, taille-haies, tronçonneuses, échelles... 5 000 €
- Désherbeuse pour les terrains 6 200 €
- Rideaux métalliques service garage 6 000 €

Education :

- évolution vers téléphonie IP pour service SEEJ : 3 000 €
- Restaurant scolaire : remplacement d'une sauteuse : 25 000 €

Patrimoine :

- achat d'une caisse enregistreuse et d'un terminal CB pour la Tour de l'horloge 2 500 €

- dépose d'une estrade/plancher pour cause de sécurité/salubrité à l'église St Malo 10 000 €

Police municipale :

Achat d'un gilet pare-balle pour le nouveau policier municipal = 600 €

2 radios supplémentaires pour les nouveaux effectifs du service : 1600 €

Pour le service des parkings aériens et horodateurs :

opération	propositions pour BP 2016	
	imprimante thermique	800 €
	1er équipement des 2 agents	1 500 €
	mise en place du paiement par CB sur horodateurs	40 000 €
PKTHIERS	panneau libre/complet	3 000 €

Théâtre :

Achat de projecteurs leds pour 3500 €

LES BUDGETS ANNEXES

Ils concernent le camping, le port de plaisance, les parkings souterrains, les transports urbains.

1) le port de plaisance

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 2 février 2016, il est proposé d'adopter le Budget Primitif du Port de plaisance qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 305 662,59 €, soit :

- 82 772,46 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté excédentaire de 32 472,46 €
- 222 890,13 € en section Investissement, avec un excédent reporté d'investissement de 148 977,67 €.

En investissement, il est prévu pour cette année divers travaux de modernisation et de mise aux normes tels que :

- réfection des pontons et catways
- la mise en place de bornes eau et électricité

En recettes d'investissement, une subvention d'un montant total de 40 590 € est reportée de 2015 sur 2016.

2) le camping

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 2 février 2016, il est proposé d'adopter le Budget Primitif du Camping municipal qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 118 647,63 €, soit :

- 60 431,10 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté excédentaire de 14 331,10 €
- 58 216,53 € en section Investissement, avec un excédent reporté d'investissement de 15 739,98 €.

En Investissement, les travaux pour le camping sont inscrits à hauteur de 45 000 € (borne d'accès, bâtiment, plantations, jeu de boules), conformément au plan de financement pour le contrat de territoire au titre duquel une subvention de 24 545,45 € est inscrite en restes à réaliser.

3) les parkings souterrains

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 2 février 2016, il est proposé d'adopter le Budget Primitif des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 2 588 025,54 €, soit :

- 1 448 512,77 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté excédentaire de 827 632,63 €
- 1 139 512,77 € en section Investissement, avec un déficit reporté d'investissement de 650 472,01 €.

En Investissement, les travaux de réfection du revêtement de la partie extérieure des Petits Fossés sont inscrits pour 50 000 €. En outre, des crédits sont inscrits pour les dépenses suivantes :

budget PARKINGS	passage de la phonie des parkings	20 000 €
budget PARKINGS	mise en conformité norme bancaire	13000 €

Une subvention d'équilibre de 332 590 €, versée par le budget général, est nécessaire à l'équilibre du budget.

4) les transports urbains

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 2 février 2016, il est proposé d'adopter le Budget Primitif du service de transport urbain qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 121 783,38 €, soit :

- 104 391,61 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté excédentaire de 17 123,61 €

- 17 391,77 € en section Investissement, avec un déficit reporté d'investissement de 17 391,77 €.

Une subvention d'équilibre de 67 268 €, venant du budget général, est inscrite.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 2 février 2016, il vous est proposé d'adopter le budget primitif (budget général et budgets annexes) au titre de l'exercice 2016.

Les bases d'imposition évaluées pour l'année 2016 s'établissent ainsi :

taxes	base d'imposition prévisionnelle 2016	produit correspondant à taux constant	pour mémoire : bases réelles 2015
taxe d'habitation	16 547 744	3 271 489	15 632 026
taxe foncière (bâti)	13 336 078	2 560 527	13 048 976
taxe foncière non bâti	17 913	7 258	18 262

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 2 février 2016, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016, comme suit :

	Taux 2015	Variation	Taux 2016
Taxe d'habitation	19,77%	0%	19,77%
Taxe foncière (bâti)	19,20%	0%	19,20%
Taxe foncière (non bâti)	40,52%	0%	40,52%

Le produit des trois taxes directes locales serait alors de 5 839 300 € en 2016, contre 5 603 255 € perçus en 2015, soit une recette supplémentaire de 236 045 € (+ 4,21%).

*

* *

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif (budget général et budgets annexes) au titre de l'exercice 2016 par **25 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC) **et 7 voix CONTRE** (M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE).

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

FINANCES – Autorisations de programme / Crédits de paiement 2016

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Un des principes fixés par la nomenclature comptable M14 concerne l'annualité budgétaire au terme de laquelle le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Mais ce principe souffre quelques exceptions, dont les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP).

Le décret n° 97-175 a en effet étendu aux communes la possibilité de recourir à la procédure des AP/CP qui permet de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépenses d'investissement pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP constituent dès lors la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des opérations d'investissements à caractère pluriannuel. Elles demeurent valides sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'on procède à leur annulation, mais elles peuvent être révisées.

Les CP correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire (autre principe comptable) de la section d'Investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les AP en cours ou d'annuler les AP devenues inutiles. Toutes les décisions prises par le Conseil Municipal sont intégrées au budget.

Il est proposé d'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement pour 2016, comme suit :

Libellé AP/CP	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP/CP n° 1 remparts	1 800 000	316 044	1 400 000	83 956			
AP/CP n°2 Quartier Gare	380 352	20 352	110 000	250 000			
AP/CP n°3 : Aménagement de la salle R. Schuman	200 000		50 000	150 000			
AP/CP n°4 : Maison d'accueil du cimetière	255 000		100 000	155 000	-	-	-
AP/CP n°5 : Programme de gros entretien du rempart	400 000		50 000	50 000	100 000	100 000	100 000
AP/CP n°6 : Restauration de la façade de la chapelle Ste Catherine	220 000		180 700	39 300	-	-	-
AP/CP n°7 : Château – Scénographie	275 625		93 750	181 875	-	-	-
AP/CP n°8 : Espace accueil-boutique du château	300 000		36 000	220 000	44 000	-	-
AP/CP n°9 : Travaux de voirie rue de la Garaye et Rue Chanoine Meinser	250 000		100 000	150 000	-	-	-
TOTAL des AP/CP exercice 2016	4 080 977	336 396	2 120 450	1 280 131	144 000	100 000	100 000

*

* *

Le Conseil Municipal adopte par **25 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC) **et 7 ABSTENTIONS** (M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE) ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN.



Affaire n°7 à l'ordre du jour

Année 2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

**URBANISME - Travaux de réfection des joints de façade de la maison sise 9 rue du Petit Fort -
Demande de subvention de Mme LE GUEN**

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 9 rue du Petit Fort est situé dans le périmètre du secteur sauvegardé.

Par arrêté municipal en date du 28/04/2015, Mme Claude LE GUEN, propriétaire de la maison, a obtenu l'autorisation de réaliser le rejointoiement de façade de sa maison.

Par courrier en date du 13 mars 2015, elle sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 5 885€ T.T.C.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 588 €).

La Ville de Dinan pourrait participer, comme elle le fait habituellement, pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 16/12/2015,

Il vous est proposé d'accorder à Mme LE GUEN une subvention s'élevant à la somme de **588 €** (cinq-cent-quatre-vingt-huit euros).

*

* *

Le Conseil Municipal adopte par **28 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. GAUBERT, M. BERTIER, Mme LAISNE), **2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) **et 2 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme BRIEC-LAME) cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

URBANISME - Travaux de réfection de façades, de toiture et des souches de cheminées de l'immeuble sis 18 place Duclos - Demande de subvention de GAB IMMOBILIER

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 18 place Duclos est situé dans le périmètre du secteur sauvegardé.

Par arrêté municipal en date du 19/05/2015, Gab immobilier, syndic de copropriété de l'immeuble, a obtenu l'autorisation de réaliser des travaux de réfection de façades, de toiture et des souches de cheminées de l'immeuble.

Par courrier en date du 23 septembre 2015, le syndic sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 83 648€ T.T.C.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention plafonnée à 5 000€.

La Ville de Dinan pourrait participer, comme elle le fait habituellement, pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 16/12/2015,

Il vous est proposé d'accorder à Gab immobilier une subvention s'élevant à la somme de **2 000 €** (deux mille euros).

*

* *

Le Conseil Municipal adopte par **27 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. GAUBERT, M. BERTIER, Mme LAISNE), **2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) **et 3 ABSTENTIONS** (M. JOUNEAU, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME) cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

URBANISME - Travaux de réfection de toiture de l'immeuble sis 24 rue du Château - Demande de subvention de DAULY IMMOBILIER

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 24 rue du Château est situé dans le périmètre du secteur sauvegardé.

Par arrêté municipal en date du 03/06/2015, Dauly immobilier, syndic de copropriété de l'immeuble, a obtenu l'autorisation de réaliser des travaux de réfection de toiture de l'immeuble.

Par courrier en date du 10/06/2015, le syndic sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 44 332€ T.T.C.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 4 433 €).

La Ville de Dinan pourrait participer, comme elle le fait habituellement, pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 16/12/2015,

Il vous est proposé d'accorder à Dauly immobilier une subvention s'élevant à la somme de **2 000 €** (deux mille euros).

*

* *

Le Conseil Municipal adopte par **27 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. GAUBERT, M. BERTIER, Mme LAISNE), **2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) **et 3 ABSTENTIONS** (M. JOUNEAU, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME) cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

URBANISME - Dénomination de voie – Impasse Deroyer

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Dans le quartier de l'Europe, la construction du siège de Dinan Habitat est achevée depuis 2014 et de nouvelles constructions sont en cours de réalisation sur la parcelle AB n°170.

Une voie nouvelle dessert ces constructions le long des voies de chemin de fer depuis la rue Deroyer.

Afin de faciliter l'identification de ce secteur, il serait bien de dénommer cette voie.

Le nom de cette voie pourrait être : *Impasse Deroyer.*

*
* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 16/12/2015,
Il vous est proposé d'adopter cette dénomination d'*Impasse Deroyer*.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

AFFAIRES IMMOBILIERES –Vente d'un immeuble bâti rue Chauffepieds à Adrian COLIN

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 9 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente l'immeuble bâti, cadastré section AR n° 376, situé rue Chauffepieds à Dinan, chez tous les notaires et agences immobilières de Dinan, au prix de 200 000 €, correspondant à l'estimation des Domaines en date du 19 janvier 2015.

Deux offres, sous plis cachetés, ont été reçues chez Maître Allot Ranc, chargée de la vente : l'une à 180 000 € et l'autre à 181 000 €.

L'offre la plus élevée a été présentée par M. Adrian Colin, artisan verrier, domicilié 1 rue du Jerzual à Dinan.

Son projet consiste à y aménager son atelier, un espace d'exposition et un espace d'accueil de stagiaires. Dans un premier temps la boutique de vente resterait au 1 rue du Jerzual.

La vente porterait sur le bâtiment, cadastré section AR 376 et une partie de la parcelle n° 383, représentant une surface totale de terrain d'environ 190 m², pour un prix total de 181 000 €, celui-ci se situant dans la marge de 10% de l'avis des Domaines.

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 19 janvier 2015 ;

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 2 février 2016 ;

Il vous est proposé :

- 1) de céder à M. Adrian COLIN l'immeuble ci-dessus désigné au prix total net vendeur de 181 000 €
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte en l'étude de Maître Allot-Ranc, notaire à Dinan, l'ensemble des frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

AFFAIRES IMMOBILIERES –Vente d'un terrain à *Armor Paysage*

Rapporteur : Nicolas LE BORGNE

Dinan Communauté a sollicité la ville de Dinan afin que celle-ci puisse céder à l'entreprise *Armor Paysage*, dont le siège est *La Sevestrais* à Trélivan, un terrain situé sur le territoire de la commune de Trélivan, à l'ouest de l'aérodrome.

En effet, cette entreprise qui exerce une activité en espaces verts, est propriétaire d'un terrain de 6 150 m² situé dans le périmètre d'extension de l'entreprise Kermené, sur la commune de Vildé-Guingalan. Elle utilise ce terrain comme zone tampon pour le stockage des déchets verts (tonte de pelouse, branchage, terre végétale,...).

Dinan Communauté souhaite acquérir ce terrain pour l'extension de sa zone d'activité et permettre ainsi à l'entreprise Kermené d'agrandir son établissement.

La société *Armor Paysage* a donné son accord à cette cession sous réserve qu'un terrain de substitution lui soit trouvé non loin de son siège.

Or, la ville dispose d'un terrain d'une surface de 4 710 m², cadastré section B n° 251, sur le territoire de la commune de Trélivan qu'elle pourrait céder à *Armor Paysage*. Il est non constructible car classé au Plan Local d'Urbanisme en zone naturelle protégée "paysage".

La vente sera conditionnée par la réalisation du projet d'extension de l'entreprise Kermené (condition suspensive prévue à l'acte de vente).

Ce terrain se situant aux abords de l'aérodrome, les conditions de son exploitation devront observer les règles relatives aux servitudes aéronautiques, régissant l'aérodrome, fixées par la direction générale de l'aviation civile.

Le 17 novembre 2015, le service des Domaines a estimé ce bien à 2 400 €.

La commune de Trélivan n'est pas défavorable à ce projet.

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 17 novembre 2015,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 février 2016 ;

Il vous est proposé :

- 1) de céder à *Armor Paysage* la parcelle cadastrée section B n° 251, au prix net vendeur de 2 400€ (deux mille quatre cent euros), aux conditions indiquées ci-dessus ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte en l'étude Maître Villin, notaire à Dinan, l'ensemble des frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

COMMERCE NON SEDENTAIRE- Présentation d'un successeur en cas de cession de fonds

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

La loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, publiée au journal officiel du 19 juin 2014, tend à favoriser le développement de l'activité de ces entreprises.

Dans ce cadre, le législateur a tenu à envisager le cas particulier des commerçants exerçant leur activité sur le domaine public en instaurant un titre V relatif à « l'utilisation du domaine public dans le cadre de l'exploitation de certaines activités commerciales ».

Le législateur s'est attaché tout particulièrement au cas des commerçants non sédentaires exerçant leur activité dans les halles et marchés puisque l'article 71 de la loi Pinel introduit un nouvel Article L.2224-18-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales en instituant un régime de droit de présentation d'un successeur par le titulaire d'une autorisation temporaire du domaine public à l'autorité gestionnaire.

Ces dispositions visent à sécuriser les transmissions en permettant au commerçant, titulaire d'une autorisation à exercer une activité commerciale au sein d'un marché ou d'une halle, de présenter la personne qui lui succèdera au maire de la commune concernée.

En cas de décès, d'incapacité ou de retraite, le droit de présentation est transmis aux ayants-droit qui peuvent en faire usage au bénéfice de l'un d'eux.

Cependant, afin d'éviter les spéculations, le législateur a conditionné l'exercice de ce droit de présentation en l'assujettissant à une durée minimale d'activité dans une halle ou un marché communal, étant entendu que la durée exigible ne peut excéder trois ans.

L'Article L-2224-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que cette durée soit fixée par délibération du Conseil Municipal.

Une durée trop courte serait préjudiciable à la profession ainsi qu'à la bonne gestion du domaine public en favorisant l'émergence de transaction spéculative.

Aussi, il vous est proposé de bien vouloir fixer ce seuil exigible à trois ans.

*

* . *

Vu l'article L2224-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des foires et marchés du 10 décembre 2015 ;

Il vous est proposé de fixer à 3 ans la durée minimale d'exercice requise pour permettre à un commerçant non sédentaire de présenter un successeur en cas de cession de son fonds.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, à l'**unanimité**, cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 11 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Rapporteur : M. le Maire

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

La Ville de Dinan, consciente de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes costarmoricaines, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **27 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. le MAIRE), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. GAUBERT, M. BERTIER) **et 5 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE) d'adopter cette motion.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.